



Convocation

En application des articles L 2121-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai par la présente l'honneur de vous convoquer à la séance ordinaire du Conseil Municipal de la Ville de Mandœuvre qui aura lieu le :

Lundi 4 juillet 2022

à 18 heures

Salle du Conseil – Mairie

Ordre du Jour

Nomination d'un secrétaire de séance

Point 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mai 2022

Point 2 – Finances

2.1 Décision modificative n°1 au Budget Primitif 2022.

2.2 Sorties d'inventaire.

2.3 Garantie Néolia- Réhabilitation de 70 logements collectifs 25/27 rue des Lannes et 2/4/6/8/10 rue du Breuil. Annexes consultables en mairie aux heures d'ouverture.

Point 3 - Urbanisme.

3.1 Subvention ravalement de façade.

3.2 Vente de la parcelle AS 205 rue de Champvaudon.

Point 4 – Environnement/ Forêt

4.1 Approbation du projet de modification de l'aménagement forestier de la forêt communale de Mandœuvre. Annexes consultables en mairie.

4.2 Travaux de reboisement du plan de relance – Attribution du marché.

Point 5 – Composition des commissions thématiques- Modification.

Point 6- Approbation du règlement d'attribution des subventions aux associations.

Point 7 – Décision n°003-2022 du 12 mai 2022 Mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre de la mise en place d'un service de Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Point 8 - Décision n°004-2022 du 30 mai 2022 Fourniture de repas pour la restauration scolaire des écoles et de la crèche avenant 1.

Point 9 - Divers.

Fait à Mandœuvre, le 28 juin 2022


Le Maire,
Jean-Pierre HOCQUET